

**REGROUPEMENT
QUÉBÉCOIS DE
LA DANSE**



**Pour une prospérité culturelle durable
Consultation du Gouvernement du Canada sur l'économie numérique**

**REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DE LA DANSE
9 juillet 2010**



**Consultation du Gouvernement du Canada
Sur l'économie numérique du Canada
Mémoire déposé par le Regroupement québécois de la danse
Titre : Pour une prospérité culturelle durable**

La volonté du gouvernement canadien de créer l'avantage du Canada dans l'économie numérique doit être saluée. De la même manière que son ouverture à la consultation des acteurs de l'économie créative et des citoyens est appréciée. Le Regroupement québécois de la danse (RQD) rassemble plus de cinq cents artistes et organismes de danse et représente tous les secteurs professionnels de la pratique: formation, recherche, création, production et diffusion. C'est fort de cette représentation qu'il soumet sa réflexion et ses recommandations aux ministres de l'Industrie, des Ressources humaines et du Développement des compétences et de Patrimoine canadien et des langues officielles.

Dans le document soumis pour consultation, *Stratégies pour une prospérité durable*, le rôle du Gouvernement dans le développement de l'économie numérique est clairement affirmé. Pour devenir un chef de file de l'économie numérique, il entend mettre en œuvre un cadre régissant le marché qui donne la possibilité de prendre des risques et qui offre des outils pour réussir comme créateurs, inventeurs et entrepreneurs. Il formule ainsi les enjeux à relever : créer des contenus novateurs qui informent, sensibilisent et divertissent un auditoire planétaire; tirer profit de l'avantage numérique sur la scène de la création internationale; et développer une industrie de médias numériques, synonyme d'infrastructure souple, ainsi qu'une structure fixe faisant appel à des partenaires privés et à des partenariats sur les plans local, provincial et fédéral.

Notre réflexion se concentre sur le chapitre 4 (*Le contenu numérique canadien*) et le chapitre 5 (*L'acquisition de compétences numériques*) en raison de thématiques qui concernent les arts de la scène et interpellent directement la danse.

Pour que les créateurs indépendants et les organismes de danse, tous des compagnies à but non lucratif, puissent profiter des opportunités du virage numérique et contribuer au développement de l'économie canadienne, le cadre recherché doit favoriser, d'abord et avant tout, la recherche et le développement de l'excellence artistique ainsi que l'exception culturelle sous toutes ses formes. Qu'il s'agisse de création, de production et de diffusion d'œuvres chorégraphiques en temps réel, ou sur l'une ou l'autre des plateformes numériques existantes et à venir, ou encore de la mise en circulation de répertoires d'œuvres, de savoirs éducatifs et performatifs, la danse dispose d'une mine extraordinaire à exploiter.

1. Une stratégie numérique à l'avantage des contenus créatifs canadiens

Pour se démarquer et se tailler une place de choix dans l'univers numérique mondial, le Gouvernement doit miser en force sur la promotion et la diffusion du patrimoine artistique et culturel canadien. Les exemples auxquels fait référence le document de consultation du Gouvernement (p. 27) en architecture, cinéma et télévision, donnent à imaginer tout le potentiel d'exploitation, sur l'infrastructure numérique canadienne, des contenus créatifs développés dans les cinquante dernières années dans les arts de la scène. Accroître les investissements dans la numérisation des collections d'œuvres et de publications canadiennes, toutes disciplines confondues, permettra de rattraper l'immense retard accumulé sur ce terrain. Au point, dans le cas de la danse de devoir investir bien en amont afin de collecter, archiver et conserver les traces écrites, filmiques, sonores, plastiques et orales d'un patrimoine chorégraphique dont la richesse doit être connue et partagée. Une fois rassemblé, c'est l'histoire de cinq générations de



chorégraphes, concepteurs, danseurs et formateurs qu'il sera possible de raconter sur l'infrastructure numérique canadienne.

Parallèlement à la nécessité de sauvegarder cette mémoire culturelle collective, témoin des savoirs créatifs canadiens à l'échelle mondiale, il nous faut pouvoir alimenter en permanence, et en abondance, l'infrastructure numérique canadienne avec des contenus artistiques innovateurs. Le Gouvernement doit donc continuer à augmenter ses investissements dans les pratiques de recherche et de développement de contenus artistiques novateurs et, dans un contexte de culture mondialisée, renforcer ses mesures de soutien aux créateurs, producteurs et diffuseurs des arts de la scène et de la danse. Parmi les retombées hautement prévisibles de ces investissements : l'accroissement des publics et des marchés canadiens et étrangers du spectacle vivant et l'étendue de la réputation du Canada dans le monde. On ne peut non plus négliger l'apport de ces expériences démultipliées de la relation directe entre des artistes et des publics de diverses cultures dans la conception de contenus artistiques interactifs à large audience dans l'univers médiatique.

1.1. Des investissements stratégiques

Dans le choix de ses investissements, le Gouvernement aura tout intérêt à ne pas opposer les créateurs de médias numériques et les créateurs de contenus artistiques. Sa stratégie d'investissements doit favoriser au contraire le travail en synergie, la prise de risques partagés et la répartition des bénéfices en fonction des investissements créatifs des uns et des autres. L'établissement d'un cadre régissant le marché du numérique qui soit motivant, productif et à grande valeur ajoutée, doit soutenir les économies des secteurs appelés à travailler ensemble, lucratifs et non lucratifs, en faisant la part de leurs retombées directes et indirectes sur l'ensemble de l'économie créative canadienne. À cet égard, revoir la Loi canadienne du droit d'auteur, en prévoyant une mesure de redevances aux créateurs et concepteurs de contenus artistiques et numériques, s'impose. Quelles qu'en soient les modalités d'application, le Gouvernement doit faire en sorte que la première règle de retour sur investissement soit respectée par tous les acteurs impliqués dans la nouvelle chaîne de valeur du numérique.

Détenir les moyens de développer, produire, adapter, transposer et diffuser largement et rapidement, via des plateformes technologiques, un contenu créatif diversifié et de première qualité, ne peut qu'accroître l'avantage du Canada dans l'univers mondial du numérique et sur son propre territoire. D'une offre à forte valeur identitaire dépend l'intérêt des citoyens canadiens aux contenus numériques et interactifs qu'on veut leur proposer. La trajectoire et le succès de plusieurs artistes canadiens sur la scène internationale est à cet égard riche d'enseignements : plus un contenu est en prise sur les particularités d'une culture et d'une communauté et plus ses résonances gagnent en universalité. N'ayons crainte d'investir en force dans ce qui nous différencie et nous distingue à l'échelle planétaire : la créativité et le talent de nos artistes canadiens.

1.2. Un cadre à la mesure des défis créatifs

Dans le document de consultation du Gouvernement, on peut y lire la préoccupation suivante : « Du créateur indépendant à la société multinationale, l'expérimentation et la prise de risques seront primordiales, étant donné que le succès n'est pas garanti et que personne n'a encore mis au point de modèle de gestion probant (p. 25) ». Préoccupation que nous partageons, l'expérimentation et la prise de risques étant le fondement même des pratiques de recherche et de création soutenues par le Conseil des Arts du Canada avec un taux de succès encourageant. La preuve en est la part croissante des investissements des programmeurs étrangers dans des



coproductions canadiennes et l'augmentation continue du nombre de tournées des compagnies des arts de la scène aux quatre coins du monde. L'arrivée du numérique exacerbe la compétition en mondialisant l'offre, d'où l'intérêt de se distinguer parmi les plus offrants par une utilisation novatrice et énergique des TIC en promotion de la diversité des pratiques créatives auprès des publics d'ici et de l'étranger. Tout cela demande des investissements soutenus et accrus dans un contexte de compétition mondiale où la fidélisation des programmeurs et des publics est un atout de grande valeur.

À l'obligation d'envahir les nouvelles plateformes numériques, afin de maintenir et d'accroître la demande des publics et des programmeurs en contenus canadiens, s'ajoute la nécessité de conditions optimales de recherche, création, production, présentation et diffusion du spectacle vivant et des multiples dérivés de la danse dans l'univers numérique. D'une part, il faut renforcer les maillons de la chaîne traditionnelle du spectacle pour tirer profit des opportunités de la mondialisation des marchés de la création contemporaine et, d'autre part, il faut trouver à adapter les cycles habituels de production en fonction de la nouvelle chaîne de valeur numérique. Si la valeur intrinsèque du spectacle de danse tient dans le fait de rassembler en un lieu physique déterminé des artistes et des spectateurs appelés à interagir en temps réel, toute adaptation sur support filmique, vidéographique ou multimédia, toute transmission du spectacle en direct via les technologies numériques transforme l'objet et, partant, la nature de l'expérience de participation et de réception du spectateur. L'arrivée du numérique, contrairement aux préjugés courants, ne permet pas de faire des économies d'échelle en temps, énergies, ressources financières et humaines, puisqu'elle accroît la compétition sur le terrain de l'innovation, de l'excellence et de la distinction. Les nouvelles règles de jeu imposées par le numérique en création, production, promotion et distribution du contenu artistique rendent incontournable l'accès à des équipements, des ressources et des compétences de pointe et l'apport de fonds permettant de soutenir la recherche et le développement. C'est dire autrement que l'élaboration du cadre appelé à régir le marché canadien du numérique doit absolument prendre en compte les impacts de l'économie numérique sur les conditions et les modes de pratique ainsi que sur les structures organisationnelles des organismes artistiques.

Ces considérations nous incitent à recommander que le Conseil des Arts du Canada, à l'instar de Patrimoine canadien qui gère plusieurs Fonds de soutien à l'avancée numérique en direction de l'industrie culturelle, ait les moyens de développer des programmes adaptés aux clientèles qu'il dessert. Sa compréhension des défis auxquels sont confrontés les différents secteurs de la pratique artistique lui permet d'élaborer un cadre approprié à leur déploiement optimal sur l'infrastructure souple du numérique et dans les marchés du spectacle vivant en profonde transformation. Les changements que Patrimoine a récemment apportés à ses programmes de soutien à l'industrie culturelle s'avèrent tout aussi nécessaires à l'endroit des artistes et travailleurs culturels soutenus par le Conseil des Arts du Canada, mais selon d'autres paramètres. Les nouveaux investissements de Patrimoine canadien dans le secteur des industries culturelles visent à les aider à rivaliser en qualité et en innovation dans la création de contenus numériques canadiens. Défis que doivent relever les clientèles du Conseil des Arts du Canada et davantage, puisqu'elles doivent développer des modèles mixtes de gestion et d'exploitation. Dans une ère de transformation des modes de pratiques et des règles du marché mondial, l'augmentation du budget du CAC à la hauteur de 300 millions de dollars récurrents s'avère un investissement stratégique incontournable et bien ciblé.

Si la création de médias et de contenus numériques doit, à juste titre, se déployer dans les deux langues officielles et en direction des communautés culturelles et autochtones canadiennes, elle



doit plus largement permettre le plein épanouissement des diverses pratiques artistiques, pierres d'assises du génie créatif canadien, de l'identité et de la fierté canadiennes.

2. Les défis et les opportunités de l'économie numérique

Les défis exposés dans le chapitre traitant de l'acquisition de compétences numériques sont d'une complexité variable selon les clientèles visées et les fonctions qu'elles sont appelées à remplir dans cette nouvelle chaîne de valeur. Toute stratégie de formation et de perfectionnement en technologies numériques doit donc s'appuyer sur une évaluation précise des besoins d'utilisation des clientèles visées, depuis le simple lecteur de nouvelles sur les nouvelles plateformes numériques jusqu'au fournisseur de biens et de services publics, en passant par le créateur de contenus artistiques et numériques, l'opérateur de plateforme Web 2.0, l'ouvrier sur une chaîne de montage, l'enseignant, le gestionnaire, l'infirmière, le chercheur, etc.

Telles que définies dans le document de consultation, les compétences numériques sont un ensemble de savoirs et savoir-faire qui requiert d'avoir développé des habiletés de base. Pour pouvoir classer, organiser, retenir ou éliminer, discuter, commenter et enrichir la masse d'informations et de contenus diffusés aujourd'hui sur quel que support ou plateforme que ce soit, il faut avoir appris à lire et écrire et détenir un bagage de connaissances autrement appelé culture générale. À ces fonctions de premier niveau, que toute personne vivant en société doit pouvoir utiliser, les fonctions d'exécution, de création, de production et de diffusion de contenus ou de distribution de services font appel à des compétences spécialisées non seulement en TIC mais dans le type d'emploi exercé.

Dans la réflexion sur la stratégie à élaborer et à mettre en œuvre selon des cibles précises, il faut également prendre en compte d'autres facteurs : le cadre de vie, d'apprentissage et de travail des personnes concernées, l'âge, le niveau de scolarité, la culture d'origine, la langue, le niveau de compétences acquises par rapport à celles requises pour effectuer les tâches désignées par l'emploi, ainsi que les moyens et les ressources de formation disponibles.

Pour avancer dans la réflexion, la référence à des expériences concrètes de formation en milieu de travail dans un secteur professionnel donné s'avère précieuse. Les besoins à combler en formation et perfectionnement numériques dans le secteur de la danse se posent en terme d'opportunités à saisir pour figurer en tête de peloton dans le marché mondial des arts de la scène. De cela dépend son développement, son économie et sa contribution à la prospérité économique et durable du Canada. Dans ce secteur à la fine pointe de la création, de la production et diffusion de contenus artistiques, la formation technique et la formation en numérique doivent s'arrimer de telle sorte que les acteurs puissent emprunter l'un et l'autre cycles de production (linéaire et numérique) selon la nature des projets et des publics ou clientèles visés, et en fonction du plan de développement ou du modèle d'affaires de l'organisation.

2.1. Une stratégie adaptée à l'économie de la danse

Si le secteur professionnel de la danse peut miser sur une main-d'œuvre abondante, hautement scolarisée et qualifiée dans des fonctions artistiques et pédagogiques, son défi reste celui de combler des postes névralgiques en gestion, développement de marchés et de publics, communication et médiation culturelle. La mise en œuvre d'une stratégie de valorisation de ces métiers, par les écoles de formation professionnelle, auprès des jeunes danseurs appelés de toute manière à une reconversion de carrière dans la force de l'âge, permettrait de répondre au problème de pénurie d'une main-d'œuvre spécialisée dans les fonctions précédemment identifiées. Le transfert de compétences artistiques dans des fonctions de travailleurs culturels, qui requiert



désormais l'acquisition de compétences en technologies numériques, s'avère possible mais à certaines conditions. L'expérience d'intégration de danseurs en réorientation de carrière au sein d'organisations de danse nécessite de l'encadrement, beaucoup de temps et un plan de formation sur mesure à la charge des ressources de l'équipe et de l'organisation. Cela dit, la rapidité avec laquelle ces personnes acquièrent des compétences comme travailleurs culturels et, qui plus est, dans des tâches exigeant la maîtrise de compétences numériques, vaut l'investissement. Miser sur les forces et les acteurs en présence s'avère la première condition gagnante d'une stratégie de formation et de perfectionnement qui doit viser deux cibles : former une main d'œuvre qualifiée dans des fonctions essentielles au développement des organisations de danse et opérer le virage numérique dans toutes ces applications créatives, techniques, didactiques, communicationnelles, etc.

Avoir les moyens de saisir les opportunités offertes par le virage numérique dynamisera de toute évidence l'économie du secteur de la danse. D'une part, en augmentant les possibilités d'emploi et les ressources au sein des organisations. D'autre part, en lui donnant accès à des ressources qualifiées lui permettant de gagner en efficacité et en productivité dans le développement de marchés et nouveaux créneaux de production et de distribution, via les plateformes numériques (films, vidéo, conceptions multimédias, formes interactives à dimensions artistique, ludique ou pédagogique, etc.)

2.2. Des mesures et des outils à la portée

Au nombre des moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une stratégie efficace de formation et perfectionnement au sein des organisations de la danse, pensons à des stages alternant travail-études et rémunérant l'employé en formation ainsi que l'organisation. Imaginons les retombées économiques sur l'ensemble du secteur d'une mesure permettant aux travailleurs autonomes de comptabiliser dans leur déclaration à l'assurance-emploi les semaines de formation en entreprise et les semaines travaillées en studio, en représentation, en tournée. Parions sur la transmission des savoirs et des compétences acquises au sein des organisations de la danse, en leur donnant les moyens d'accueillir et de former une relève qualifiée dans les différents métiers de la scène. En d'autres termes, instaurons des mesures qui par leur flexibilité, et à même les programmes existants, encouragent et facilitent l'intégration et la formation en emploi d'une main-d'œuvre spécialisée en danse dans des métiers connexes. Assurons-nous que les organisations aient accès à des subventions leur permettant de se doter d'équipements à la fine pointe des technologies numériques et, qui plus est, d'améliorer leurs conditions générales de travail et de pratique. Convenons, enfin, que la prise de risques en recherche et développement de contenus numériques à « haute définition » artistique, sans garantie de succès au demeurant, exige du temps, des ressources humaines supplémentaires, des expertises de pointe et des équipements qu'il faudra sans cesse renouveler.

L'entrée dans une économie mondiale numérique, dépendant des moyens que le Gouvernement y investira, contribuera au développement du marché de l'emploi en danse, à la diversification des sources de revenus des organisations et, partant, au renforcement de son infrastructure de création, production et diffusion de contenus artistiques et numériques. La nouvelle donne offre des opportunités extraordinaires de croissance pour ce secteur dont une part essentielle de sa contribution à l'économie canadienne tient à sa grande capacité d'innovation et au rayonnement international qu'on lui connaît mais qui pourrait être tellement plus important.



2.3. L'exception culturelle contre la fracture numérique

Le document soumis pour fins de consultation mentionne à plusieurs reprises les risques de la fracture numérique, en ciblant plus particulièrement les populations autochtones, ethnoculturelles et celles en situation linguistique minoritaire, de même que les personnes âgées et peu scolarisées. Toutes ces catégories de citoyens font déjà l'expérience de la fracture culturelle que risque de creuser l'avènement des technologies numériques et l'entrée en force dans le marché intérieur de biens et produits culturels étrangers. D'où la nécessité de renforcer les ancrages culturels en maximisant l'apport des artistes et des organisations culturelles dans la création, la production, la diffusion de contenus à forte teneur identitaire. L'accès des citoyens canadiens à des biens et services culturels qui leur ressemblent est un réel enjeu, quel que soit d'ailleurs le support ou le transit utilisé, étant donné la prédominance et le pouvoir des médias de masse étrangers. Pour réussir à s'imposer comme un chef de file dans l'économie numérique, le Gouvernement doit trouver à réguler le flux ou, du moins, à exercer un contrôle de qualité sur les contenus et les biens culturels auxquels il souhaite que les citoyens aient accès. La recherche de solutions à la fracture numérique appréhendée, et à juste titre, ne peut faire l'économie d'une réflexion sur les fondements et les tenants d'une culture identitaire ainsi que sur les moyens de la cultiver et de l'imposer localement et mondialement comme une valeur sûre.

La volonté d'accéder à une prospérité durable est une noble et grande ambition qui ne saurait se limiter à la capacité de produire et de vendre ce qui inonde déjà à profusion le marché numérique du divertissement de masse. Car il n'est pas interdit de penser que la course sur ce terrain déjà fort encombré soit à l'avantage du Canada. Les chances de succès se trouvent plutôt du côté de la recherche et du développement de contenus canadiens innovateurs dans les différents secteurs d'activités, ce qui suppose la mise à contribution et la pleine participation d'une diversité d'acteurs culturels : chercheurs, enseignants, gestionnaires, étudiants, artistes, scientifiques, entrepreneurs et citoyens, instances subventionnaires, instances publiques, gouvernementales et paragouvernementales. Sans engagements visionnaires de la part du Gouvernement en matière de culture, d'environnement, de développement international, de développement économique durable, qui s'accompagneraient de politiques audacieuses et à longue portée, le risque de s'appauvrir collectivement est bien réel.

Derrière la fracture culturelle se creusent les fractures sociales et de celles-là nous devrions nous occuper en priorité. En cela nous pourrions être innovateurs et gagnants sur le terrain de la prospérité durable. S'il est une cible à privilégier dans une stratégie numérique canadienne, c'est celle de la protection et de l'enrichissement du capital humain, culturel et environnemental. Et s'il faut parler d'un échéancier, disons-nous que de travailler à assurer l'avenir de nos enfants et la pérennité de ce qu'on nous avons bâti sur plusieurs générations, exige de s'en préoccuper au quotidien.

3. Recommandations

Convaincu de l'apport inestimable des artistes et des travailleurs culturels au développement d'une prospérité durable, synonyme de cohésion sociale et de démocratie culturelle, l'ensemble des recommandations qui suivent visent à améliorer leurs conditions de vie et de pratique. Au profit de l'excellence, d'une compétitivité culturelle et numérique mondiale et d'une identité canadienne pleinement assumée.



Afin de motiver et d'accroître la contribution des artistes et travailleurs culturels à l'économie canadienne, nous recommandons au Gouvernement de faire en sorte qu'ils aient les moyens de relever brillamment les défis posés par l'économie mondiale du numérique.

Afin que le Conseil des Arts du Canada puisse soutenir efficacement les créateurs en recherche et développement de contenus artistiques innovateurs, et les organismes artistiques en développement de marchés, de publics, de modèles d'organisation adaptés aux conditions et exigences de l'économie mondiale : nous recommandons au Gouvernement d'augmenter à la hauteur de 300 millions \$ récurrents son budget actuel.

Afin que Patrimoine canadien puisse soutenir efficacement la diversité des pratiques professionnelles de création, production, diffusion et formation, dans un contexte d'économie numérique mondiale où les industries culturelles et les compagnies à but non lucratif sont confrontées aux mêmes défis : nous lui recommandons d'adapter ses programmes et critères d'admission en fonction des diverses catégories d'acteurs.

Afin que les créateurs de contenus puissent bénéficier des retombées économiques de leurs investissements créatifs : nous recommandons au Gouvernement de faire en sorte que leurs droits et leurs investissements soient protégés, en instituant dans les meilleurs délais un système de redevances inscrit dans les modifications à la Loi canadienne sur le statut d'auteur.

Afin d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de formation et de perfectionnement numérique efficace et productive, parce qu'adaptée aux réalités régionales : nous recommandons au Gouvernement de soutenir financièrement les prises d'initiative des gouvernements provinciaux en matière d'éducation scolaire, universitaire et permanente, de travail et d'assurance-emploi, de formation continue et de perfectionnement d'une main-d'œuvre qualifiée dans une économie mondiale et numérique.

Montréal, le 9 juillet 2010